

PAROISSES HEBDO

ÉDITO

JUSQU'À QUAND GARDER LA CRÈCHE DANS NOS MAISONS ?

Ce n'est pas une question existentielle, et pourtant beaucoup se la posent chaque année : à partir de quelle date peut-on retirer la crèche ? À peine les fêtes passées, certains rangent rapidement santons et décorations, tandis que d'autres prolongent volontiers la contemplation de la Nativité. Derrière ce geste apparemment anodin se cache une tradition riche de sens.

Autrefois, l'usage voulait que l'on retirât la crèche après le 2 février, soit quarante jours après Noël. Cette date correspond à la fête de la Présentation du Seigneur au Temple, appelée aussi la Chandeleur. Elle marquait alors la fin du temps liturgique de Noël. Le cycle de la Nativité s'achevait avec cette rencontre entre l'Enfant Jésus et son peuple, représenté par Syméon et Anne, qui le reconnaissent comme la lumière destinée à éclairer toutes les nations.

La réforme liturgique issue du concile Vatican II a fait évoluer le calendrier. Désormais, le temps de Noël se conclut avec la fête du

Baptême du Seigneur, que nous célébrons ce dimanche. Cet événement manifeste l'entrée de Jésus dans sa vie publique et révèle son identité de Fils bien-aimé du Père. D'un point de vue liturgique, il est donc juste de retirer la crèche de nos maisons à partir de cette date, puisque le mystère de Noël trouve alors son accomplissement.

Dans de nombreuses églises cependant, la crèche demeure jusqu'au 2 février. Ce choix pastoral permet de disposer d'un lieu significatif pour commencer la procession de la Chandeleur, en faisant le lien entre la naissance du Christ, vraie lumière venue dans le monde, et sa mission d'éclairer tous les peuples.

Enfin, si la crèche est retirée de nos maisons, il serait bon de ne pas laisser cet espace vide. Un crucifix, une icône ou une statue peuvent alors prendre le relais pour nous rappeler que le Christ demeure pour nous l'Emmanuel, « Dieu avec nous », chaque jour de l'année.

Don Régis

DIMANCHE 11 JANVIER : VŒUX ET GALETTES !

A l'occasion de la nouvelle année, les prêtres au service de nos deux paroisses vous invitent à partager la galette des rois le **dimanche 11 janvier à 16h**.

Venez tous fêter l'Epiphanie au Patronage Saint-Roch (14 rue Allou), partager la galette des rois et échanger les traditionnels vœux. Il y aura des jeux pour les enfants. Si vous le pouvez, merci d'apporter une galette à partager ou une boisson.

SOIRÉE LOUANGE - 15 janvier

Une prière de louange et d'adoration au Saint-Sacrement aura lieu le **jeudi 15 janvier**, de **20h30 à 21h30**, dans la chapelle d'hiver de la Cathédrale.

L'entrée dans la chapelle se fait par le parking de la place Saint-Michel.

SERVANTS D'AUTEL, SERVANTES D'ASSEMBLÉE - 17 janvier

Les groupes des servants d'autel et des servantes d'assemblée sont ouverts à partir de 7 ans, aux enfants et jeunes. Une manière simple et riche de découvrir la liturgie et de rendre un service précieux dans la paroisse.

Samedi 17 janvier de 15h à 17h30, temps de formation pour les servants et les servantes. Rendez-vous dans la chapelle d'hiver.

CONCERT DE L'HOSPITALITÉ diocésaine – 1^{er} février

Un concert spirituel est proposé le **dimanche 1er février en l'église Saint-Jacques à 15h** par l'Hospitalité Diocésaine. Le Chœur Notre-Dame, sous la direction d'Elisabeth Riquart, chantera des œuvres de Vittoria, Elgar, Henry, Beaurent, Maerten, du Jonchay, Ephraïm, Palestrina, Fontaine ... Les bénéfices de ce concert permettront d'aider des personnes malades, handicapées ou dépendantes à partir en pèlerinage à Lourdes en juillet prochain.

RUBRIQUE DE L'ARCHIVISTE

Le baptême du Seigneur

L'Eglise fête le dimanche suivant l'Epiphanie le baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ, évènement de la vie du Christ rapporté par les quatre évangélistes. Dans notre cathédrale, le culte à saint Jean Baptiste revêt une importance toute particulière depuis 1206, date de l'arrivée de la relique de la façade du Précurseur à Amiens : La deuxième niche de la clôture nord du chœur, sculptée dans les années 1520, illustre le baptême de Jésus.

L'image représente le Christ debout, les pieds dans l'eau du Jourdain. Il est dévêtu de sa tunique portée par un ange sur la rive du fleuve, tandis que, sur l'autre rive, Jean verse l'eau du baptême sur sa tête. A l'arrière on aperçoit une ville, peut-être Jérusalem. Le haut de la niche représente l'épisode de la théophanie trinitaire : Dieu le Père, entouré d'anges, la tête couverte d'une tiare, sort d'une nuée. Il prononce les paroles rapportées par les évangélistes : « Hic est Filius meus dilectus » (Celui-ci est mon Fils bien aimé). Les mots sont inscrits sur un phylactère doré tenu par deux anges. Entre le Père et le Fils prend place le Saint-Esprit, figuré sous la forme d'une colombe. Le baptême est la première manifestation publique du Christ, dont sont témoins les disciples de Jean et la foule venue au bord du Jourdain.

Aurélien André

LE PATRO EN 2026 : quelles vacances pour vos enfants ?

Le Patronage Saint-Roch, centre de loisirs paroissial, est ouvert à tous les enfants et adolescents, dès l'âge de 6 ans.

Pourquoi choisir le Patronage pour vos enfants lors des vacances?

Voici les engagements et les valeurs qui font du patronage un centre de loisirs pas comme les autres : des activités de plein-air (2 terrains de jeux et le parc de la Hotoie juste à côté), une éducation par le jeu au respect et à l'entraide, pas d'écran ! un esprit de famille, la politesse et le sens du service, des installations variées (terrain de foot, basket, trampoline, salles de jeux), un encadrement diplômé et bénévole, des propositions d'activités spirituelles (prière, catéchisme).

Voici les **dates d'ouverture** pour les prochaines périodes de vacances :

- du 23 au 27 février
- du 13 au 17 et du 20 au 24 avril
- du 6 au 10, du 13 au 17 et du 20 au 24 juillet
- du 24 au 27 août

Lors de chaque période de vacances, un thème de semaine est proposé pour les différentes activités (grands jeux, animations, ateliers manuels) ainsi qu'une sortie hebdomadaire (escalade, piscine, patinoire, bowling, visite ou découverte...)

Renseignements : patronagesaintroch@gmail.com - 07 62 02 90 59

SEMAINE DE PRIÈRE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS - 18 au 25 janvier

A l'occasion de la Semaine de Prière pour l'Unité des Chrétiens, nous sommes tous invités à la conférence « Regarder le rocher d'où l'on vous a taillés (Is 51,1) - l'Eglise et le Peuple d'Israël. » le 19 janvier à 20h30 à la Maison diocésaine Saint-François-de Sales à Amiens.

Cette conférence fera le lien entre *Nostra Aetate* (Déclaration du concile Vatican II sur les relations de l'Eglise catholique avec les religions non chrétiennes) et l'unité des chrétiens.

CRÈCHE ET ILLUMINATIONS

Nous avons la joie durant le temps de l'Avent et de Noël d'avoir à la cathédrale une belle crèche et de magnifiques **illuminations tous les jours de 16h30 à 18h30**.

Nous remercions l'Association Notre-Dame d'Amiens qui a offert à nouveau cette année les illuminations du chœur et de la nef.

Nos remerciements également vont à ceux qui ont réalisé la crèche et/ou qui ont contribué à l'embellir par leurs dons ou leur investissement, en particulier : les Serres de la Somme de Thézy, le Service des Espaces Verts (Centre horticole municipal d'Amiens, Auchan (Dury), Leclerc (Rivery et Salouël), les paroissiens bénévoles, les sacristains, ..., Thomas Bedouelle, notre séminariste stagiaire, qui a coordonné cette réalisation.

Don Régis

INTENTIONS DE MESSE

Paroisse Saint-Jean-Baptiste :

Cathédrale : Guy Meurisse † ; Véronique Péchon † ; Christian de Monclint ; Thérèse Rémond †, Fernande Martel †, Frédérique Carton † ; Dominique Behin † ; Chantal et Murielle Engueleguele †, Simon † Ndarurinze, Jean-Désiré †, Abraham † et leur famille ; une intention particulière.

Paroisse des Saints-Apôtres :

Les prêtres défunts ; Anne-Sophie Broutin-Worms ; Jean-Pierre Dumont ; les défunt des familles Decock-Tolotti et Leleu ; Marcellin Caldas.

Cathédrale Notre-Dame



Ouverture

de 7h30 à 18h30

Tous les jours de la semaine

Dimanche

- | | |
|-------|--------------------------|
| 10h30 | Messe |
| 17h | Vêpres (sauf le 11/1) |
| 17h25 | Adoration (sauf le 11/1) |

En semaine

Messes

- | | |
|-------|-------------------------|
| 9h | du mardi au samedi |
| 18h30 | mardi Messe grégorienne |

Confessions

- | | |
|-------------------|------------------------------------|
| mercredi et jeudi | de 9h30 à 10h30 |
| samedi | de 9h30 à 11h et
de 15h30 à 17h |
| dimanche | de 15h30 à 17h
(sauf le 11/1) |

Adoration

- 8h-8h50 du mardi au samedi

Laudes

- 7h45 du mardi au samedi

Paroisse des Saints-Apôtres

Mercredi à Renancourt

18h Messe, adoration, confessions

Jeudi à Saint-Paul d'Étouvie

17h30 Chapelet

18h Messe, adoration, confessions

Samedi et à 18h Messe anticipée

10/1 à Dreuil

17/1 à Saveuse

Dimanche à Saint-Paul d'Étouvie

9h30 Chapelet

9h30 Partage d'Evangile

10h30 Messe

Paroisse Saint-Jean-Baptiste

Eglise Saint-Jacques

18h le samedi

Eglise du Sacré-Cœur (rue de Mareuil)

18h30 Chapelet du lundi au samedi

19h Vêpres du lundi au samedi

19h Messe le vendredi 6 février

Chapelle des sœurs de la Sainte-Famille (30 rue Lamartine)

Messes :

8h15 les mardis et vendredis

9h le dimanche

Eglise Saint-Leu : Messes

19h les mercredis

18h les dimanches